

ASPIRANT / ASPIRANTE AUX MÉTIERS DE LA DÉFENSE, DE LA PRÉVENTION ET DE LA SÉCURITÉ



Athénée royal de
Marche-Barvaux-Bomal

Avenue de la Toison d'Or, 71
6900 Marche-en-Famenne

084/320 460

secretariat.direction@armbb.be

www.armbb.be

Rédaction : 2026

Benoît VINCENT, coordinateur de l'option AMDPS

Tél. : +32 (0) 470 87 03 28

E-mail : benoit.vincent@armbb.be

Crédits photographiques – p. 3 (droite) et p. 8 (gauche) : 1 INP Quentin Carpentin, coll. privée, reproduction interdite ;

p. 12 : A.R.M.B.B.

autres photos : Pixabay et Wikimedia Commons

Schéma, p.8 : adapté du profil de certification AMDPS, 2025, Fédération Wallonie-Bruxelles

Page de garde et grille horaire p.11 : Natalie THOUMSIN

ASPIRANT / ASPIRANTE AUX MÉTIERS DE LA DÉFENSE, DE LA PRÉVENTION ET DE LA SÉCURITÉ

Les métiers de la sécurité te font rêver ? Tu souhaites devenir militaire, policier, pompier ou assistant de surveillance pénitentiaire ? Tu désires travailler directement après tes études secondaires et devenir agent de gardiennage ? Tu préférerais, au contraire, poursuivre ta formation dans l'enseignement supérieur ? Tu hésites encore entre plusieurs voies et tu aimerais recevoir les conseils de professionnels expérimentés ?



L'option « aspirant / aspirante¹ aux métiers de la Défense, de la prévention et de la sécurité » (en abrégé, AMDPS) est faite pour toi ! Toute l'équipe de l'Athénée royal de Marche-Barvaux-Bomal est prête à t'accueillir à Marche-en-Famenne afin de t'aider à définir ton projet et à réaliser tes objectifs professionnels.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Répartie sur trois années (de la 4^e à la 6^e secondaire), l'option « aspirant aux métiers de la Défense, de la prévention et de la sécurité » relève de l'enseignement secondaire de qualification technique. Elle vise plusieurs objectifs. En voici les principaux.

CESS et poursuite du parcours de formation	Découverte active des métiers de la sécurité	Préparation aux épreuves de sélection	Formation à la sécurité, avec de la pratique	Développement de la condition physique	Entrée directe dans le monde du travail
--	--	---------------------------------------	--	--	---

¹ Cette option est ouverte à toutes et à tous, mais la suite du livret est rédigée de manière épiciène afin d'en faciliter la lecture.

1. L'obtention du C.E.S.S. et la poursuite d'études supérieures

Les cours de la formation commune et ceux de l'option de base groupée constituent une **solide formation intellectuelle** qui permet aux jeunes de **poursuivre leur cursus après l'enseignement secondaire**. Les élèves qui terminent la 6^e TQ AMDPS avec fruit reçoivent le C.E.S.S. à cette fin. Toujours dans cette optique, **nous aidons vos enfants** à acquérir des outils concrets pour aborder les matières plus complexes. Nous guidons aussi nos élèves afin que chacun d'entre eux puisse **trouver une méthode de travail efficace**, adaptée à ses forces et à ses faiblesses. Quel que soit le parcours ultérieur envisagé, **nous accompagnons votre enfant dans la construction de son projet professionnel**.

2. La découverte concrète et active des métiers de la Défense, de la prévention et de la sécurité

Durant les trois années que dure la formation, les élèves ont l'opportunité de **découvrir ce qui fait le quotidien des professionnels de la sécurité**. Par le biais de **visites, de séances d'information, de cours spécifiques, d'exercices pratiques** avec des spécialistes, ou encore de **journées d'immersion**, les jeunes vivent une véritable plongée dans le monde de la Défense, de la prévention et de la sécurité.

S'il est important d'avoir des rêves, **se confronter à la réalité de terrain** est essentiel pour effectuer un choix éclairé. Nous veillons donc à ce que nos élèves prennent pleinement **conscience des avantages et des inconvénients de chaque orientation professionnelle**.

3. La préparation aux épreuves de sélection pour devenir militaire, policier, pompier ou assistant de surveillance pénitentiaire

Parallèlement à la découverte du quotidien des militaires, des policiers, des pompiers ou des assistants de surveillance pénitentiaire, les cours de l'option offrent aux élèves une **préparation à la fois théorique et pratique aux épreuves de sélection** liées aux différents métiers de la sécurité. Des **séances de coaching avec des recruteurs** et des **simulations d'entretien d'embauche** sont d'ailleurs organisées tout au long de la formation pour donner aux élèves toutes les chances de réussir les tests.

4. L'acquisition de compétences spécifiques aux métiers de la Défense, de la prévention et de la sécurité

De la 4^e à la 6^e année, les **cours théoriques et les activités pratiques** ont bien entendu comme objectif essentiel de **former les futurs professionnels** de la Défense, de la prévention et de la sécurité. La formation entend donc doter chaque élève des compétences indispensables à la réalisation de ses futures missions. La **gestion des conflits**, les **premiers soins**, les **techniques physiques** permettant d'intervenir en cas de légitime défense, les procédures de **communication radio**, la **rédaction de rapports**, les **réactions adaptées en cas de crise** ne constituent que quelques exemples de tout ce qui est enseigné dans l'option AMDPS.

5. L'acquisition d'une excellente condition physique

Dans le domaine de la sécurité au sens large, quel que soit le métier, **la condition physique est le premier outil de travail du professionnel**. L'option AMDPS **nécessite donc**, de la part de tous les élèves, **un réel sens de l'engagement physique, un goût de l'effort et, surtout, une véritable volonté de progresser** dans la pratique sportive. Endurance, course à pied, musculation, natation, escalade sont au programme dans notre magnifique hall des sports, à la piscine ou aux abords verdoyants de l'école.

Nous nous permettons d'insister sur ce point : le cours d'éducation physique de la formation commune et le cours d'éducation physique appliquée de l'option de base groupée sont incontournables pour terminer avec fruit les études dans l'option AMDPS. Il sera d'ailleurs demandé à chaque élève un **certificat médical attestant de son aptitude, tant physique que mentale**, à participer à la formation.

6. L'entrée directe dans le monde du travail

Pour les élèves qui le souhaitent, l'option AMDPS permet de **trouver un emploi dès la sortie de l'enseignement secondaire**. En effet, la 6^e année est consacrée, entre autres, au métier d'**agent de gardiennage**. Puisque notre école est reconnue par le SPF Intérieur comme organisme de formation en matière de sécurité privée, elle peut délivrer l'attestation de compétence générale agent de gardiennage, véritable sésame pour l'emploi dans un **secteur particulièrement porteur**.

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ADMISSION

Pour être admis comme élève régulier en 4^e TQ AMDPS, il faut avoir terminé avec fruit la troisième année d'études relevant de l'enseignement secondaire général, technique ou artistique ou la quatrième année de l'enseignement secondaire professionnel. Pour les autres cas, merci de vous adresser au secrétariat de direction.

CONDITIONS SPÉCIFIQUES D'ADMISSION

Conformément à la loi du 2 octobre 2017 réglementant la sécurité privée et particulière et à l'arrêté royal du 23 mai 2018, chaque élève doit impérativement satisfaire aux deux conditions présentées ci-dessous pour suivre la formation d'agent de gardiennage délivrée durant la 6^e TQ AMDPS :

1. Avoir fourni un **extrait du casier judiciaire** dont il ressort qu'il n'a pas été condamné, même avec sursis, à une quelconque peine correctionnelle ou criminelle telle que visée à l'article 7 du Code pénal ou à une peine similaire à l'étranger, à l'exception des condamnations pour infraction à la réglementation relative à la police de la circulation routière et des condamnations visées à l'article 420, alinéa 2, du Code pénal.²
2. Avoir fourni un **document d'identité** qui montre qu'il est ressortissant d'un **État membre de l'Espace économique européen ou de la Confédération suisse** **et** qu'il a sa résidence principale dans un **État membre de l'Espace économique européen ou dans la Confédération suisse**.³

Par ailleurs, toujours conformément à la loi du 2 octobre 2017 réglementant la sécurité privée et particulière et à l'arrêté royal du 23 mai 2018, un élève qui n'a

² Cf. article 9, 1^o de l'A.R. du 23 mai 2018 relatif aux conditions en matière de formation, d'expérience et d'aptitude professionnelles, aux conditions en matière d'examen psychotechnique pour l'exercice d'une fonction dirigeante, d'exécution ou commerciale dans une entreprise de gardiennage, un service interne de gardiennage ou un organisme de formation et leur organisation

³ Cf. article 9, 2^o de l'A.R. du 23 mai 2018

pas réussi, après quatre participations, les examens visant à obtenir l'attestation de compétence générale agent de gardiennage ne peut plus participer ni à la formation ni aux examens en vue de l'obtention de l'attestation de compétence concernée, et ce, indépendamment de l'organisme de formation. Sont compris dans ces quatre participations les examens de repêchage organisés dans les trois mois après la passation du dernier examen d'une session d'examens précédente.

Enfin, tous les élèves doivent assister à une séance d'information donnée par le coordinateur de l'option. Cette séance, à laquelle les parents sont conviés, porte notamment sur les conditions légales à respecter pour suivre les formations et pour exercer les différents métiers de la Défense, de la prévention et de la sécurité.

L'IMPORTANCE DU COMPORTEMENT

Il va de soi que les élèves inscrits dans l'option AMDPS se doivent d'adopter une **attitude exemplaire**, que ce soit à l'école ou en dehors de nos murs. Le **respect des autres**, des **valeurs démocratiques** et des **droits humains**, mais aussi la **rigueur** et l'**autodiscipline** sont autant de points inscrits dans un règlement spécifique à l'option.

Le savoir-être fait donc l'objet d'une attention importante de la part de notre équipe. Par ailleurs, **lors de certaines visites dans des lieux sensibles**, un **screening** est effectué par les services compétents.

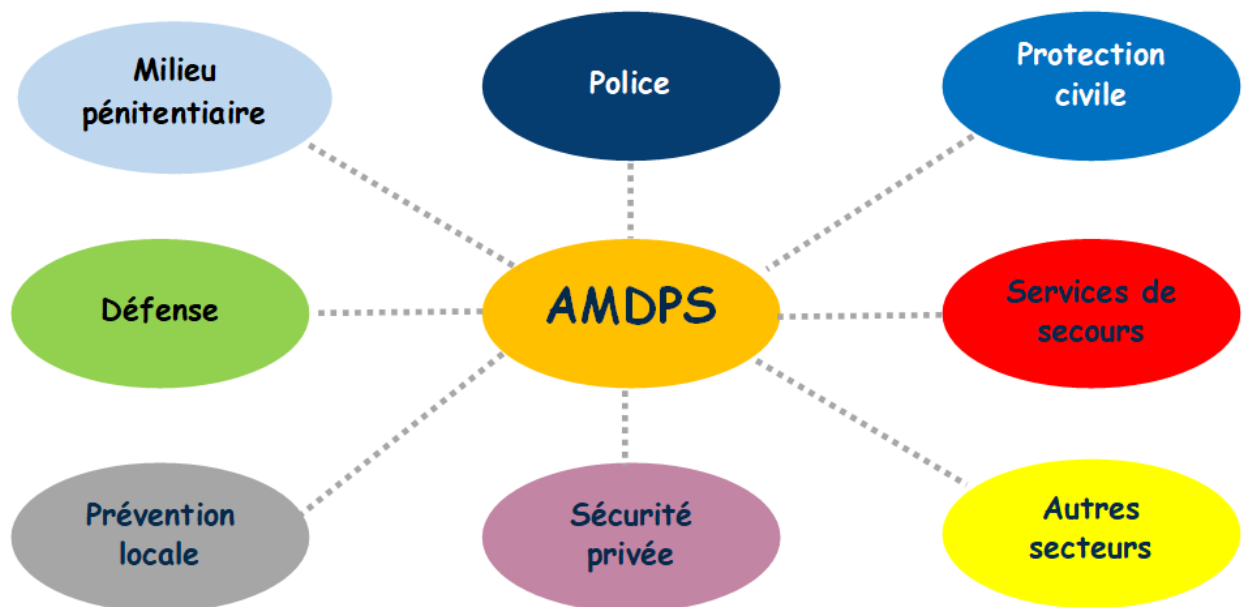
Enfin, puisque la formation d'agent de gardiennage est délivrée durant le cursus AMDPS, notre école doit respecter scrupuleusement la réglementation relative à la sécurité privée et particulière. L'article 95 de l'arrêté royal du 23 mai 2018 précise d'ailleurs que **le coordinateur de cours a l'obligation d'informer les services du ministère de l'Intérieur** endéans les cinq jours à chaque fois qu'un élève est exclu de la formation à la suite d'une fraude ou d'une tentative de fraude, à cause du non-respect de la réglementation ou en raison d'un comportement inadapté, répété et problématique.

DIPLÔMES OBTENUS À LA FIN DE LA 6^e TQ AMDPS

Les élèves réguliers qui terminent l'ensemble de la formation avec fruit obtiennent entre autres :

- le Certificat d'enseignement secondaire supérieur (C.E.S.S.),
- le Certificat de qualification d'aspirant/aspirante aux métiers de la Défense, de la prévention et de la sécurité,
- l'attestation de compétence générale agent de gardiennage,
- le brevet de secouriste d'entreprise.

PRINCIPAUX DÉBOUCHÉS APRÈS LA 6^e TQ AMDPS



POURQUOI CHOISIR NOTRE ÉCOLE ?

Notre école offre aux élèves les conditions optimales pour se former aux métiers de la Défense, de la sécurité et de la prévention. Nous bénéficions, tout d'abord, d'une **situation géographique tout à fait privilégiée** : nos bâtiments sont situés à **400 mètres du poste de police** de la Z.P. Famenne-Ardenne, à **proximité de la prison** de Marche-en-Famenne, et à **quelques minutes seulement des infrastructures de la police fédérale, du poste de secours de Marche, du camp militaire Roi Albert** ou encore du centre d'information de la Défense.

Policiers, pompiers, ambulanciers, agents de gardiennage, militaires ou assistants de surveillance pénitentiaire peuvent facilement se relayer aux côtés des professeurs afin d'**offrir aux élèves une formation** à la fois **motivante** et exigeante. Des **visites** et des **journées d'immersion** sont également organisées tout au long de la formation dans ces différents lieux de travail.

En plus de notre réseau de partenaires de terrain particulièrement solide, l'implantation de Marche de l'Athénée royal de Marche-Barvaux-Bomal dispose de nombreux atouts, au nombre desquels un **magnifique hall des sports**, des **salles dédiées au cours de techniques d'esquive et aux mises en situation**, ou encore de **grands espaces verts où réaliser des entraînements sportifs et militaires**.

Point très important : nos élèves participent, **dès la 4^e** et tout au long de la formation, à des **mises en situation réalistes** **et** à des **encadrements d'événements** organisés ou coorganisés par l'A.R.M.B.B. En effet, plusieurs **enseignants spécialisés dans les métiers de la sécurité** interviennent **chaque semaine** auprès de nos élèves : **rien de tel que la pratique pour apprendre à intervenir en cas de crise ou de conflit !**

Enfin, une **ouverture aux métiers d'agent de sécurité, de douanier ou encore d'enquêteur privé** est proposée à nos jeunes, et ce, en collaboration avec les structures spécialisées dans ces domaines. Il s'agit là d'une opportunité unique en Wallonie.

GRILLE HORAIRE

	4 ^e année	5 ^e année	6 ^e année
	PEQ	PEQ	PEQ
Formation commune	16h	18h	18h
Religion ou Morale ou Philosophie et Citoyenneté	1	1	1
Philosophie et Citoyenneté	1	1	1
Français	4	4	4
Formation Historique	1	1	1
Formation Géographique	1	1	1
Formation Mathématique	2	2	2
Formation Scientifique	2	2	2
Formation Sociale et Economique	-	2	2
Langue Moderne I — Néerlandais	2	2	2
Education Physique	2	2	2
Option de base groupée	18h	18h	18h
Psychologie appliquée aux métiers de la défense et de la sécurité	2	-	-
Histoire de la Belgique et des institutions belges	1	-	-
Géopolitique et actualités	1	2	-
Education physique appliquée	4	4	3
TICS	2	-	-
Langue Moderne I — Néerlandais	1	2	-
Langue Moderne II — Anglais	2	2	1
Communication appliquée	1	-	-
Techniques physiques d'esquive	-	-	2
Technologie du métier: Agent de Gardiennage	-	-	4
Relations Humaines	-	2	2
Législation: Agent de Gardiennage	-	-	2
Techniques de sécurité	4	6	4
	34h	36h	36h

* sous réservé de modification de WBE—SPFI

NOUS N'ATTENDONS PLUS QUE TOI !

Tu l'as compris : si les métiers de la Défense, de la prévention et de la sécurité t'intéressent, l'option AMDPS organisée à l'Athénée royal de Marche-Barvaux-Bomal est faite pour toi ! Pour obtenir des informations complémentaires, n'hésite pas à prendre contact avec le secrétariat, soit par mail à l'adresse secretariat.direction@armbb.be, soit par téléphone au **084/32 04 60**. Mieux encore, viens nous rendre une petite visite ! Nos locaux sont situés au n° 71 de l'avenue de la Toison d'Or à 6900 Marche-en-Famenne.

Bienvenue dans ton école !





Athénée royal de Marche-Barvaux-Bomal - Implantation Marche

Tél. : +32 (0) 84 32 04 60

E-mail : secretariat.direction@armbb.be

Avenue de la Toison d'Or, 71 - 6900 Marche-en-Famenne



WALLONIE-BRUXELLES
ENSEIGNEMENT

Organisme de formation autorisé par le SPF Intérieur

N° d'entreprise (BCE) : 0850.014.265 - N° de l'unité d'établissement : 2.167.142.128